

INTERDÉPENDANCE ÉPISTÉMIQUE ET EXPERTISE

Simon Guertin-Armstrong

Candidat à la maîtrise

Département de philosophie

Université de Montréal

Cette présentation propose une défense et un prolongement de la théorie de l'interdépendance épistémique de John Hardwig (1985) fondée sur l'intuition réductionniste. Il s'agit d'une théorie normative de la connaissance au sens où elle tente de fonder en raison la structure « idéale » de la connaissance tout en prenant acte de la division du travail scientifique.

Hardwig parvient à une conclusion sous forme de dilemme selon laquelle il faut choisir entre deux alternatives peu avenantes : soit il est possible de connaître sans avoir les éléments de preuve nécessaires, soit certaines connaissances ne peuvent être connues que collectivement. Il faudrait accepter l'une ou l'autre de ces conclusions pour préserver la possibilité de connaître et la rationalité de la dépendance épistémique. Or ces alternatives sont toutes deux coûteuses sur le plan théorique. Ce dilemme peut toutefois être évité en apportant des précisions à la notion d'indépendance épistémique.

L'indépendance épistémique consiste à posséder personnellement au moins une justification forte pour croire que p . Les justifications fortes sont des éléments de preuve qui fondent la connaissance. Suivant une conception duale de la justification épistémologique qui emprunte à la fois au cohérentisme et au fondationnalisme, ces justifications sont de nature expérientielle-empirique et théorétique-logique. La conception proposée de l'indépendance épistémique est minimale ou sufficientariste. Elle fournit un critère plausible de démarcation entre expert et profane, ni trop restrictif, ni trop inclusif.

Ce travail montre également comment l'individualisme et le collectivisme épistémique peuvent s'articuler plutôt que s'opposer dans une conception descriptivement plus adéquate de l'interdépendance épistémique. En effet, la théorie hardwigienne souscrit à une forme faible d'individualisme, thèse selon laquelle les éléments de preuve qui justifient les connaissances doivent être possédés personnellement par des agents épistémiques. Il est cependant vrai que l'activité scientifique collaborative constitue parfois des agents épistémiques collectifs distincts d'une simple agrégation d'agents. La théorie doit donc en rendre compte. Le mode de raisonnement collectif permet d'arriver à des décisions

et des connaissances qui sont différentes de celles auxquelles parviendrait un groupe d'individus (Tollefsen 2004). Cette conception du collectivisme est compatible avec l'individualisme, puisque l'on peut tout de même affirmer qu'à l'origine des connaissances produites par un agent épistémique collectif se trouvent des connaissances produites par des individus.

Ben Almassi (2007) identifie une incohérence dans la théorie de Hardwig : le maintien de la thèse réductionniste (les témoignages d'expert ne peuvent pas fonder des connaissances, mais seulement des croyances rationnelles) est problématique puisque la rationalité de la déférence à l'autorité de l'expert est justifiée par sa possession de tous les éléments de preuve pour toutes ses croyances (dans son champ d'expertise). Or il ne les détient jamais tous. Par conséquent, comment le profane peut-il distinguer quels éléments du témoignage de l'expert il doit croire et ceux qu'il ne doit pas croire? Cette objection est parée en montrant la plausibilité d'une interprétation alternative de la justification de la rationalité de la déférence à l'autorité épistémique : a) les connaissances doivent toutes être justifiées et b) un expert doit être minimalement ou suffisamment indépendant. L'interprétation d'Almassi regroupe ces deux exigences en une seule, selon laquelle doit être complètement indépendant : c'est-à-dire que toutes les connaissances pertinentes doivent être fondées *par lui*. Cela produit une conception trop stricte de la déférence à l'autorité épistémique.

La démarcation entre expert et profane n'est pas seulement un problème théorique. Sur le plan pratique, elle s'avère essentielle en contexte légal pour rendre justice dans l'adjudication des litiges (Cranor 2005; Leiter 1997), et en contexte politique pour maximiser l'efficacité instrumentale des décisions publiques (Limoges 1993; Turner 2007).

Selon l'approche qui sera défendue dans cette présentation, l'expertise ne doit pas être conçue comme une fonction temporaire, une propriété contextuelle selon laquelle n'importe quel acteur peut être un expert s'il défend une conception plausible de l'objet valeur dans une controverse, tel que le propose Limoges (1993). Un acteur doit plutôt être reconnu comme expert en vertu de sa capacité à défendre une conception épistémiquement robuste de l'objet de valeur, qui correspond au meilleur des connaissances actuelles. Sinon, l'autorité épistémique est réduite à un rapport de force contingent. L'arbitraire de cette conception relativiste de l'autorité épistémique invalide la rationalité de la déférence épistémique. Puisque notre condition est celle de la dépendance épistémique, si la déférence épistémique est irrationnelle, alors nous ne pouvons pas avoir des croyances justifiées. La réduction de l'épistémologie sociale à la sociologie politique et scientifique est trop coûteuse sur le plan théorique.

Le recours à l'autorité épistémique des experts sert un objectif moral de première

importance, soit de limiter l'arbitraire dans les décisions sociales. Pour y parvenir, il est requis de maximiser l'adéquation factuelle des politiques publiques et des jugements en cour. Or pour cela la compétence épistémique supérieure des experts doit être justifiée et les experts doivent être distingués des profanes. C'est pourquoi il est si important de produire une théorie générale de l'interdépendance épistémique capable de fournir un critère clair et cohérent de démarcation entre expert et profane.